



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2002/L.32
12 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-quatrième session
Point 5 de l'ordre du jour

PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION

M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Chen, M. Decaux, M. Dos Santos Alves,
M. Eide, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc,
M^{me} O'Connor, M. Ogurtsov, M. Park, M. Preware, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar,
M^{me} Warzazi, M. Weissbrodt, M. Yimer, M. Yokota et M^{me} Zerrougui:
projet de résolution

2002/... Action positive

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ayant examiné le rapport final du Rapporteur spécial sur la mention d'action positive et son application pratique, M. Marc Bossuyt (E/CN.4/Sub.2/2002/21), et tenant compte des observations faites par les participants à la cinquante-quatrième session, a décidé de confier à M^{me} Lammy Betten la tâche d'établir, sans incidences financières, un document de travail sur les conséquences de l'action positive pour la pleine participation à la vie nationale des personnes désavantagées, y compris des femmes, et sur la question de l'élaboration de lignes directrices relatives à l'application de la notion d'action positive, en vue de le présenter à la Sous-Commission, à sa cinquante-cinquième session.
